

5 mai 2014 – Après plusieurs jours de consultation avec le Comité d'urgence, qui a été réuni conformément au Règlement sanitaire international, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déterminé que la propagation du poliovirus sauvage à trois pays – durant une période correspondant normalement à une saison de faible transmission – représente un « événement extraordinaire » et présente un risque pour la santé publique dans d'autres pays. Du fait qu'une riposte internationale coordonnée est essentielle pour empêcher la détérioration de cette situation au début de la saison de forte transmission du poliovirus, le Directeur général déclare la situation relative à la poliomyélite comme urgence de santé publique de portée internationale. Actuellement, 10 pays ont des flambées de poliovirus actives qui pourraient se propager à d'autres pays par les mouvements de populations. De janvier à avril cette année – c'est-à-dire la saison de faible transmission de poliomyélite – le virus a été exporté vers trois pays : en Asie centrale (du Pakistan vers l'Afghanistan), au Moyen-Orient (de la Syrie vers l'Iraq) et en Afrique centrale (du Cameroun vers la Guinée équatoriale).

[Lire le texte complet](#) (en anglais)

Saturday 27th of April 2024 10:26:35 AM